47e ANNÉE. — N° 16.471

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux et à la Société Européenne à Paris.

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Limitrophes	6 »	11 f	22 f
France et Colonies...	6 50	12 f	24 f
Etranger.....	9 »	18 f	36 f

La Petite Gironde

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

LUNDI 6 AOUT 1917

Transfiguration de N.-S.

SOLEIL : lever 5 h. 54 ; couch. 8 h. 21
LUNE : D. Q. le 9 ; nouv. le 17

UN PROJET DE LIQUIDATION de la Dette Publique

Avant d'examiner en détail les modifications qui pourraient être apportées à notre système fiscal pour le mettre en harmonie avec les exigences impérieuses de la situation, je voudrais m'arrêter sur une « suggestion » qui me paraît digne de retenir l'attention.

L'auteur de cette proposition cache sous le pseudonyme de Jean Chambly une personnalité dûment avertie de tout ce qui se rattache aux questions économiques et financières.

En une brochure intitulée « Dernière Bataille » il recherche les moyens de résoudre les problèmes complexes en face lesquels nous nous trouverons au lendemain de la guerre.

Sans étayer ses raisonnements sur des bases précises, M. Jean Chambly évalue à *cent milliards* le chiffre de la dette publique française à la fin des hostilités.

Quelle que soit l'indemnité de guerre qu'il nous sera donné de déduire de ce total, nous n'en resterons pas moins rivés à des charges accablantes que viendront aggraver encore des obligations urgentes : reconstitution des départements envahis; règlement de la question des loyers; mesures indispensables pour mettre des capitaux au service de l'activité nationale en vue du développement intensif de notre production économique.

Comment trouver les ressources colossales réclamées par une pareille situation ?

L'auteur de la « Dernière Bataille » écarte l'emprunt comme irréalisable dans les conditions gigantesques où il faudrait le contracter, comme incapable d'assurer la marche régulière des affaires du pays. Il ne croit pas le système anglais, qui consiste à imposer exceptionnellement le revenu, utilement applicable à la France. Il présente à ses yeux l'inconvénient de gêner considérablement le contribuable, en le mettant dans une position souvent pénible, parfois préjudiciable, par suite du gros effort qu'on lui impose immédiatement.

M. Chambly propose un système à la fois plus radical et plus simple qu'il définit ainsi : « *Payer notre dette immédiatement*, en remboursant sans délai tous les capitalistes, grands ou petits, rentiers, créanciers qui auront bien voulu jusqu'à ce jour prêter leur concours à l'Etat. »

Comment opérer ce remboursement ?

« Il ne faut demander aux gens qui possèdent aucun versement, mais simplement une garantie de 100 milliards... Nous demandons aux gens qui possèdent aussi bien qu'à l'Etat et aux communes, en ce qui concerne les biens *domaniaux et communaux*, de vouloir bien nous consentir une première hypothèque de 100 milliards, soit environ 33 % de la valeur immobilière et mobilière française.

» Comme on le voit, nous ne réclamons aucun versement immédiat à personne, mais à partir du jour où cette opération aura été décidée, aucune vente de biens, meubles ou immeubles, ne pourra être faite en France sans le concours de l'Etat. Une hypothèque générale de 100 milliards sera appliquée, sans aucuns frais, sur tous les biens français, meubles ou immeubles, cette hypothèque passant en première ligne et privilégiée sur toutes les autres hypothèques, nantissements ou engagements.

» L'Etat émettra alors 100 milliards de papier-monnaie, ayant cours forcé, garantis par l'hypothèque d'Etat, et remboursera avec ce papier tous ses créanciers, y compris le compte avance de la Banque de France.

» De cette manière, plus d'intérêts à payer, plus d'amortissement à réserver, réduction du budget à 800 millions pendant vingt ans, et à 3 milliards 800 millions vingt ans après, époque où serait achevé le paiement de l'indemnité annuelle exigée des Allemands.

» D'ores et déjà, peut-on concevoir pour notre commerce, notre industrie, notre agriculture, les avantages immenses qu'un budget réduit à 800 millions pourrait nous procurer ? »

Pour permettre aux propriétaires et aux capitalistes de se libérer par anticipation de leur part d'hypothèque et pour les inciter à le faire, on pourrait instituer, par exemple, une *Loterie nationale de compensation*, qui distribuerait chaque année, jusqu'au règlement final, 10 à 20 millions de francs, en différents lots. Toute libération anticipée de l'hypothèque ou du nantissement donnerait droit à un billet de loterie par 100 fr. libérés.

Je m'empresse d'ajouter que, dans la pensée de l'auteur, les 100 milliards demandés aux capitalistes seraient remboursés par la formation d'un capital d'amortissement que la diminution du budget permettrait de constituer par la réserve annuelle d'un crédit spécial.

Telles sont les grandes lignes d'un projet que je ne peux naturellement qu'esquisser ici.

J'avoue qu'à première vue, cette conception m'a paru étrange et paradoxale. En relisant la brochure de M. Chambly, en constatant l'assurance de ses allégations, la rigoureuse logique de ses arguments, la force démonstrative avec laquelle il expose et soutient les avantages de son système, la compétence et la précision qu'il met à réfuter les arguments au-devant desquels il marche, je me suis dit, que dans les circonstances actuelles, je n'avais pas le droit d'écarter cette proposition.

Je ne la fais pas mienne, et je laisse à de plus compétents que moi, le soin de se prononcer sur sa valeur intrinsèque et ses possibilités pratiques. Je la signale simplement à l'attention de tous ceux que préoccupe le si angoissant problème de l'avenir économique de la France en présence des charges accablantes de la guerre.

Ferdinand RÉAL.

La Situation politique

Le Ministère

Paris, 5 août. — Le président du conseil s'est entretenu hier avec diverses personnalités politiques, et particulièrement avec quelque membre important du cabinet, mais aucune décision n'a encore été prise touchant la succession de l'amiral Lacaze et de M. Denys Cochin, et aucune ne sera prise avant le retour du président et des ministres de la conférence de Londres.

Chez les Socialistes

Paris, 5 août. — La commission politique désignée par le groupe socialiste pour préciser, en accord avec M. Albert Thomas, la politique d'action qu'il entend suivre désormais, a tenu hier après-midi une première réunion à laquelle assistait le ministre de l'armement. Cette réunion a donné lieu à un échange d'idées sur le programme envisagé par le parti en vue de l'action à exercer pour obtenir une politique plus vigoureuse, aussi bien dans le domaine militaire que sur le terrain économique et financier, principalement pour tout ce qui touche au ravitaillement du pays et à un régime fiscal plus hardi en ce qui concerne les impôts.

La commission a décidé de se réunir de nouveau vendredi au retour du voyage que M. Albert Thomas doit faire, et de réserver jusque là toute décision, aussi bien en ce qui a trait à son programme d'action que sur les autres problèmes qui fixent actuellement l'attention du parti. D'autre part, on croit que la commission administrative du parti tiendra une réunion mercredi après-midi.

La Fédération de la Seine se réunira en Congrès le 12 août; les minoritaires qui sont en majorité dans la Fédération se proposeraient d'agiter, au cours de cette réunion, la question de la convocation d'un Congrès national.

La Chaussure nationale est prête

Paris, 5 août. — La chaussure nationale est prête. Elle se présente sous la forme d'ailleurs fort élégante d'un brodequin à la tige et à l'empeigne taillées dans du boxcalf noir, de qualité extrêmement souple. La semelle, faite de cuir choisi très fort, paraît devoir fournir un excellent usage.

Quatre modèles ont été prévus et réalisés pour hommes, femmes, fillettes et garçonnets et enfants. Le type homme sera le premier mis en vente ; il coûtera 28 fr. Le modèle réservé aux dames suivra presque immédiatement. Son prix a été fixé à 23 fr. Le brodequin des fillettes, garçonnets sera livré ensuite. On pourra se le procurer au prix de 18 fr. Puis enfin viendra le modèle spécialement créé pour les enfants. Son prix n'est pas encore définitivement arrêté, il s'établira entre 15 et 16 fr.

Ces différents prix permettent de rémunérer l'intermédiaire de détail qui livrera ces chaussures à sa clientèle. Sous aucun prétexte les prix officiels ne devront être augmentés; ces prix seront d'ailleurs frappés à froid dans l'épaisseur de la cambrure, de façon à interdire toute tentative de spéculation.

Le ministère du commerce fait fabriquer actuellement par les soins de l'intendance militaire 500,000 paires de chaussures nationales par mois. Sous peu, l'on compte parvenir à doubler cette production. Jusqu'à nouvel ordre la production totale en sera réservée exclusivement à la classe laborieuse, qui ne pourra acheter la chaussure nationale qu'en s'adressant aux coopératives ouvrières, qui elles-mêmes seront approvisionnées par des Syndicats commerciaux. Ceux-ci assureront le contrôle de la vente et la stricte observation des règles qui la régissent.

Communiqués français

Du 4 Aout (soir)

Le temps est demeuré pluvieux et orageux. Nous avons effectué aujourd'hui une nouvelle avance au nord-ouest de Saint-Julien. L'artillerie allemande a montré une grande activité à l'est de Messines et dans le secteur de Nieuport.

Du 5 Août (après-midi)

En BELGIQUE, activité d'artillerie intermittente.

Au NORD DE L'AISNE, la nuit a été marquée par des tentatives allemandes sur différents points du front.

Deux attaques à faibles effectifs sur nos positions du PLATEAU DES CASEMATES ont été aisément repoussées.

Plus à l'est, l'ennemi a prononcé, vers minuit trente, une sérieuse attaque au sud de JUVINCOURT.

Après un combat très vif, nos soldats ont rejeté les assaillants d'un élément de tranchée où ils avaient réussi à prendre pied.

Notre ligne a été intégralement rétablie.

La lutte d'artillerie a pris une certaine violence sur les DEUX RIVES DE LA MEUSE, notamment dans la région du MORT-HOMME et du BOIS DES CAURIERES.

Nuit calme partout ailleurs.

Communiqués anglais

Du 4 Août (23 heures)

En BELGIQUE, la lutte d'artillerie a repris une certaine violence au cours de la journée, notamment dans la région de Bischoote. Nos patrouilles opérant à l'ouest de la route de Steenstraete à Woumon ont occupé deux fermes en avant de nos lignes. Le temps continue à être très mauvais.

Dans la région de SAINT-QUENTIN, notre artillerie a effectué des tirs de destruction efficaces sur les tranchées ennemies à l'est de Gauchy.

A l'est de Cerny, deux attaques allemandes déclanchées vers quatorze heures ont été brisées par nos feux avant d'avoir pu aborder nos lignes.

Sur les DEUX RIVES DE LA MEUSE, activité marquée de l'artillerie dans les secteurs d'Avocourt et de Douaumont.

Rien à signaler sur le reste du front.

Un Ancien Ministre au Front

Paris, 5 août. — M. Paul Boncour, ancien ministre du travail, au front depuis le début de la guerre et qui commandait un bataillon d'infanterie, vient d'y recevoir son quatrième galon.

Le commandant Paul Boncour, objet déjà de deux belles citations, est décoré de la croix de guerre et de la Légion d'honneur au titre militaire.

Une Papeterie incendiée

Grenoble, 5 août. — Un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, s'est déclaré à la papeterie Pouyade, à Saint-Victor-de-Dessieu (Isère). Des millions de kilogrammes de paille destinée à la fabrication du papier ont été la proie des flammes.

Les moyens locaux étant insuffisants pour combattre le sinistre, les pompiers de Lyon se sont rendus sur les lieux.

LE DISCOURS DU TRONE du Roi de Grèce

Collaboration avec l'Entente -- Aide à la Serbie

Athènes, 4 août. — La cérémonie de la prestation de serment par le roi a eu lieu ce matin à dix heures et demie. Immédiatement après, le roi a prononcé le discours du Trône.

Après un hommage aux services rendus à la Grèce par les puissances de l'Entente, le souverain a fait un exposé du plan politique du gouvernement au point de vue extérieur.

Ce plan consiste à suivre une politique dictée par la collaboration de la Grèce aux côtés de l'Entente et à aider la Serbie au point de vue intérieur. Le programme consiste à réaliser l'unité nationale.

En terminant, le souverain s'exprima ainsi :

« Jamais la Grèce n'affronta une crise plus grave. Je compte sur la collaboration du peuple et du gouvernement et sur la vaillance de notre armée pour réaliser notre idéal : reconquérir les territoires perdus et refaire l'hellénisme. »

Il ne s'est produit aucun incident. Le roi et M. Venizelos ont été longuement applaudis.

L'ÉTAT DE SIEGE

Athènes, 4 août. — La ville est parfaitement calme. La proclamation de l'état de siège est destinée principalement à empêcher la divulgation de nouvelles relatives à l'armée d'Orient ou à l'armée hellénique. La suppression des contrôles qu'exerçaient les alliés permettrait, en effet, la transmission de toutes sortes d'informations qui pourraient même, contre le gré de ceux qui les lancent ou des journaux grecs qui les reproduisent, être utilisées par l'ennemi. L'état de siège, au contraire, permet au gouvernement hellénique d'instituer une censure.

En Allemagne

Incorporation de la Classe 19

Amsterdam, 5 août. — L'incorporation de la classe 19 a commencé, en Allemagne, dès le mois dernier. Parmi les enrôlés se trouve un fort pourcentage de soldats ayant obtenu antérieurement des sursis en raison de leur débilité causée par l'insuffisance d'alimentation.

Le nouveau Ministère allemand

Zurich, 4 août. — Un télégramme de Berlin annonce que la « Gazette de Voss » donne comme certaines les nominations suivantes :

MM. HELLFERICH, vice-président, sans portefeuille.

KUEHLEMANN, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

GESSNER, secrétaire d'Etat à l'intérieur (département politique).

WALLRAF, secrétaire d'Etat à l'intérieur (département économique).

KRAUSE, secrétaire d'Etat à la justice.

VON VALDOW, secrétaire d'Etat au ravitaillement.

VON BRAUN, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement.

AUG. MUELLER, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement.

UNE HEURE CRITIQUE POUR LA RUSSIE

Kerenski abandonne le Pouvoir

Le Gouvernement refuse sa Démission

Pétrograd, 4 août (retardée).
Kerensky a offert sa démission et a quitté Pétrograd.

Les affirmations de liberté absolue, d'indépendance, d'autonomie proclamées par les révolutionnaires russes constituaient un péril permanent de dissolution nationale. De plus, la révolution eut dans l'armée combattante des répercussions immédiates qui ne tendaient à rien de moins qu'à la négation de la discipline. M. Kerensky a voulu réagir, mais il a demandé du temps et des ménagements, ce qui a suscité parmi les chefs militaires un mouvement de réaction.

D'autre part, M. Kerensky a cherché à se rapprocher des cadets; il leur a offert de reprendre dans la direction générale des affaires un rôle actif. La démission de Tchernoff exigée par les cadets ne leur a plus paru suffisante. Ils ont exprimé des desiderata plus formels et plus précis.

Pétrograd, 4 août (retardée). — **Le gouvernement a décidé de ne pas accepter la démission de M. Kerensky et a provoqué d'urgence dans la soirée une réunion des représentants de toutes les fractions politiques ainsi que MM. Rodzianko, président du comité de la Douma; Tcheidze, président du comité du Soviet, et Akventsieff, président du comité des paysans.**

Une Délibération historique

Pétrograd, 4 août (retardée). — A dix heures trente a commencé la Conférence historique provoquée par le gouvernement.

Le vice-président du conseil des ministres, M. Nekrassoff, a expliqué à l'Assemblée le but de sa convocation et a invité les représentants du parti à se prononcer.

Le ministre des affaires étrangères, M. Terestchenko, et M. Tseretelli, ministre de l'intérieur, ont pris la parole, faisant ressortir la nécessité d'une étroite union de tous les partis pour tirer le pays de la terrible crise où il se trouve.

Le Groupe industriel refuse sa Collaboration

Pétrograd, 5 août. — Les membres du groupe commercial et industriel refusent également d'appuyer le cabinet, dont ils prévoient le remaniement avec des éléments radicaux-socialistes.

Un Général assassiné

Pétrograd, 5 août. — Le général Erdely, commandant la onzième armée maintenant licenciée, qui venait de refuser de remplacer le général Polovtzev au poste de gouverneur de Pétrograd, a été assassiné d'un coup de revolver tiré par derrière.

Reprise des Relations avec le Vatican

Rome, 5 août. — Les pourparlers entre la Russie et le saint-siège relatifs à la reprise de leurs relations diplomatiques continuent activement. M. Swatikoff, commissaire du gouvernement russe, a été reçu au Vatican, où il a eu d'importants entretiens avec Mgr Gasparri à ce sujet.

Pourquoi le Général Gourko a été arrêté

Pétrograd, 5 août. — Le gouvernement, qui a pris des mesures énergiques contre les maximalistes et contre les soldats qui ont mis en pratique les théories défaitistes, sévit également contre les auteurs de manœuvres qui ont pour but de renverser le régime actuel en faveur d'une restauration monarchique. C'est la raison pour laquelle le général Gourko vient d'être arrêté.

Arrestation d'un Ex-Ministre

Pétrograd, 5 août. — L'ancien ministre de l'intérieur Kvostoff a été arrêté. Il est accusé de s'être approprié plus de 1 million 125,000 roubles destinés à préparer les élections de la Douma en 1917.

Les Accusations contre M. Tchernoff

Pétrograd, 5 août. — Les accusations auxquelles M. Tchernoff, ex-ministre de l'agriculture, fait allusion dans sa lettre de démission, ont trait à la collaboration qu'on lui reproche à un journal russe publié en Suisse avec de l'argent allemand, pour être distribué aux prisonniers russes.

Singulier Spectateur

Pétrograd, 4 août. — Le socialiste autrichien connu Otto Bauer, fait prisonnier par les Russes, a assisté hier à la séance du Soviet, où il a été amené par des soldats de la garde qui sont restés hors de la salle.

A cette séance assistaient les ministres socialistes Tseretelli et Skobolof, qui ont salué Bauer.

Arrestations en Masse de Déserteurs à Tiflis

Pétrograd, 4 août. — Des arrestations en masse de déserteurs ont **été opérées** à Tiflis. Les déserteurs **ayant tiré sur les** soldats, dont plusieurs furent blessés, les cosaques ont amené des mitrailleuses et tiré sur les déserteurs. Il y a eu plusieurs victimes. Plus de quatre cents déserteurs se sont rendus.

Un Commissaire du Gouvernement russe à Rome

Rome, 4 août. — M. Swantikoff, commissaire du gouvernement russe, vient d'arriver à Rome. Il a déclaré qu'il a reçu comme mission de se mettre en contact avec les représentants diplomatiques, ainsi qu'avec les natonaux russes résident en Italie.

Le Soviet et les Paysans veulent aller à Stockholm

Pétrograd, 2 août (retardée). — La séance plénière commune du comité du Soviet et du comité du conseil des paysans a voté sur la question de la Conférence de Stockholm, la résolution suivante :

« Constatant que le seul moyen sérieux de liquider la guerre le plus prochainement possible et dans des conditions les plus favorables pour la démocratie serait de développer et de renforcer la lutte pour la paix sans annexion ni contribution, sur la base du droit des peuples d'organiser leur avenir eux-mêmes, les comités exécutifs du Soviet et des paysans chargent leurs bureaux respectifs de prendre les mesures les plus actives pour que la Conférence de Stockholm se réunisse à la date fixée. »

Au cours de la même séance, les comités ont voté une résolution approuvant l'attitude et la démission de M. Tchernof, en lui exprimant leur confiance et en formulant le vœu de le voir rentrer prochainement au sein du gouvernement, après avoir confondu ses calomniateurs.

L'Aide anglaise à la Russie

Paris, 5 août. — Nous avons déjà indiqué le concours étendu que les Américains donnent à la Russie en vue de hâter sa réorganisation ; voici quelques précisions sur l'aide que, de leur côté, les Anglais ont prêtée à nos alliés du nord. Les chiffres mentionnés sont extraits des déclarations que le ministre anglais M. Henderson a faites récemment à Moscou. Ils sont relatés par le « Rousskoïé Slovo ».

« Depuis le début de la guerre, dit le ministre, l'Angleterre a avancé au gouvernement russe 12 milliards 500 millions de francs environ. Elle a exécuté des commandes de chaussures et d'équipements militaires qui se montent à plusieurs centaines de millions. Elle a envoyé en Russie un important matériel de guerre, plus de 150,000 tonnes de métal, plus de 500 moteurs d'aéros, plus de 700 canons, environ 3 à 4 millions d'obus, 300,000 fusils, 2,500 mitrailleuses, plus de 1 milliard de cartouches et des milliers d'automobiles et d'auto-camions. »

La Loi Mourier

Paris, 5 août. — **La loi Mourier, sur l'utilisation des combattants et non combattants, est devenue définitive.**

Elle intéresse un grand nombre de mobilisés. Aussi croyons-nous utile de publier intégralement ses dispositions :

Seront combattants

Article 1er. — A partir de la promulgation de la présente loi et à moins qu'ils ne soient reconnus inaptes à faire campagne, seront versés dans les unités combattantes dont l'énumération fera l'objet d'un décret et y seront maintenus pendant un an au moins :

1. Tous les officiers assimilés ou fonctionnaires ayant correspondance de grade appartenant aux classes 1903 et plus jeunes, et n'ayant pas, pendant un an au moins depuis la mobilisation, servi dans une unité combattante, ainsi que tous les hommes de troupes du service armé appartenant aux mêmes classes.

2. Tous les sous-officiers du service armé rengagés, commissionnés ou retraités proportionnels après quinze ans de service, des classes 1896 et plus jeunes.

3. Tous les officiers de l'armée active des armes combattantes appartenant aux classes 1896 à 1902 incluse qui, depuis la mobilisation, n'auraient pas, pendant un an au moins, servi dans une unité combattante. Le versement dans les unités combattantes sera opéré par classes suivant l'ordre de celles-ci et en commençant par la plus jeune. A titre transitoire, un délai de trois mois est accordé au ministre de la guerre pour l'application du présent article.

Les exceptions

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er ne s'appliquent pas :

1. Aux fonctionnaires et attachés de l'intendance, aux officiers interprètes, aux officiers d'administration des divers services, aux agents et sous-agents des trésor et postes, et à tous les fonctionnaires et agents de la télégraphie militaire nommés ayant le 2 août 1914 ou déclarés admis avant cette date aux examens d'aptitude à leur emploi. Aux fonctionnaires et attachés de l'intendance, et aux officiers d'administration des divers services nommés depuis la guerre, ainsi n'ayant jamais servi dans une arme combattante ou ayant accompli antérieurement leur service actif dans les sections de commis ou de secrétaires d'état-major et du recrutement, ni aux agents et hommes de troupes légalement affectés avant le 2 août 1914 aux sections de chemin de fer de campagne ou qui, à cette date, se trouvaient dans les conditions requises par l'art. 42 de la loi du 21 mars 1905 pour y être incorporés. Tous ces officiers et hommes de troupes seront, d'ailleurs, exclusivement employés dans les formations du front s'ils appartiennent aux classes visées par l'art. 1er, paragraphe 1er, de la présente loi.

2. Aux officiers des armes combattantes qui, à la suite de blessures ou maladies contractées au service, ont été reconnus inaptes à leur arme et ont été nommés dans le cadre des fonctionnaires de l'intendance ou des officiers d'administration des divers services.

3. Aux médecins, pharmaciens, chirurgiens ou mécaniciens-dentistes, aux vétérinaires, aux étudiants en médecine pourvus au moins de deux inscriptions validées par un examen ou par un certificat d'assiduité civil ou militaire, qui appartiennent aux formations sanitaires de campagne, aux étudiants en pharmacie ayant accompli leur première année d'école, ou infirmiers ayant satisfait aux examens du caducée et assistant depuis un an au moins le médecin dans son action médicale ou chirurgicale dans les services de l'avant.

4. Au personnel du service automobile, officiers et hommes de troupe appartenant aux sections sanitaires et à celles affectées aux transports de troupes, de matériel ou de munitions.

5. Aux sapeurs-pompiers de la ville de Paris, autres que ceux qui appartiennent aux classes 1914 et plus jeunes;

6. Aux militaires de la gendarmerie qui servaient effectivement dans cette arme le 1er août 1914;

7. Aux officiers de complément et aux hommes de troupes pères de quatre enfants ou veufs pères de trois enfants, ou ayant eu au moins depuis le 1er août 1914 deux frères ou deux fils morts au service de la patrie ou disparus depuis plus de six mois;

8. A tous les mobilisés rentrés d'Allemagne ou des départements envahis pour quelque cause que ce soit.

Familles nombreuses et éprouvées

A partir de la promulgation de la présente loi, les hommes de troupe pères de cinq enfants et veufs pères de quatre enfants, appartenant à la réserve de l'armée territoriale seront affectés dans la zone de l'intérieur.

Les hommes de troupe pères de quatre enfants ou veufs pères de trois enfants, ou ayant eu trois frères ou deux fils tués au champ d'honneur, ou décédés des suites de blessures ou de maladies contractées au service, ou encore disparus depuis plus de six mois, et qui se trouvent dans les unités combattantes, seront affectés à des unités territoriales, dans des emplois non combattants s'ils appartiennent aux classes 1903 et plus jeunes et à des formations de l'arrière s'ils appartiennent aux classes 1902 ou plus anciennes.

Les hommes de troupe ayant eu deux frères tués au champ d'honneur ou décédés des suites de blessures reçues à l'ennemi, ou encore disparus depuis plus de six mois, seront affectés aux emplois les moins exposés des unités auxquelles ils appartiennent.

A titre transitoire, un délai de trois mois est accordé au ministre de la guerre pour l'application des deux paragraphes ci-dessus.

Les spécialistes mobilisés à l'usine et dans les établissements

Art. 3. — Les dispositions de l'article premier ne s'appliquent pas non plus aux spécialistes qualifiés, officiers et hommes de troupe, absolument indispensables, et employés soit dans les formations de la zone des armées, soit à l'intérieur, dans les ateliers, usines, établissements, laboratoires ou exploitations travaillant pour la défense nationale, à l'étude, à la construction, à la fabrication, à l'entretien, au service ou à la réparation du matériel de guerre. Les spécialistes encore affectés à des unités combattantes seront appelés, après avis favorable des commissions permanentes, en commençant par les pères de familles les plus nombreuses et les classes les plus anciennes, à remplacer nombre par nombre les spécialistes de même catégorie appartenant à des classes plus jeunes et affectés à des emplois techniques, soit dans les usines, soit aux armées.

Dans le cas prévu à l'alinéa précédent, le chef d'unité ou de service d'usine ou d'entreprise déclarera par écrit que le mobilisé est bien spécialiste qualifié, et qu'en outre il lui a été impossible de le remplacer; copie de cette déclaration sera transmise à la mairie du dernier domicile en France de l'intéressé et transcrite sur un registre mis à la disposition du public.

Les spécialistes qualifiés n'ayant pas fait l'objet de cette déclaration pourront en appeler à la commission mixte instituée par l'alinéa suivant, laquelle aura qualité en ce cas pour substituer sa déclaration à celle défaillante du chef d'unité ou de service d'usine ou d'entreprise.

Toutefois, les mobilisés affectés aux usines, établissements ou exploitations travaillant pour la défense nationale ne pourront y être maintenus qu'après un avis favorable émis par la commission prévue à l'article 6, paragraphe 4, 5 et 6 de la loi du 17 août 1915, et qui opérera d'une façon permanente.

Art. 4. — Les mobilisés visés à l'article 1er ne pourront être maintenus dans une formation non combattante que par une décision spéciale et motivée du ministre de la guerre ou du ministre de l'armement, décision qui sera insérée avec l'énoncé des motifs au « Journal officiel ».

L'Affectation aux unités combattantes

Art. 5. — Le ministre de la guerre déterminera le mode d'affectation dans les unités combattantes des officiers assimilés ou fonctionnaires, ayant la correspondance de grade, visés à l'article 1er, soit directement, soit après un stage dont il déterminera les conditions et la durée. Ceux qui, à l'expiration de ce stage, seraient reconnus incapables d'exercer le commandement correspondant à leur grade seront remplacés dans le grade qu'ils possédaient au moment où ils ont été nommés officiers ou assimilés.

Le remplacement des officiers et soldats

Art. 6 — Il sera pourvu au remplacement des officiers, assimilés ou fonctionnaires ayant la correspondance du grade, visés par la présente loi et éventuellement au renforcement des cadres des divers services :

1. Par des auxiliaires, des mobilisés évadés des pays ennemis ou rapatriés ou des engagés spéciaux exemptés, réformés ou hommes dégagés de toute obligation militaire. Ils pourront, s'ils remplissent les conditions d'aptitude professionnelle suffisantes, être nommés officiers ou assimilés.

2. Par des sous-officiers inaptes à faire campagne, par des officiers inaptes à faire campagne par suite de blessure ou de maladie contractée au service, et, subsidiairement, par des officiers ou assimilés recrutés parmi les hommes de troupe de la réserve de l'armée territoriale et parmi les hommes faits prisonniers au cours de la campagne et rapatriés comme sanitaires.

A défaut de personnel civil, d'engagés spéciaux et d'hommes du service auxiliaire, il sera pourvu au remplacement des hommes de troupe visés à l'article premier par des réservistes de l'armée territoriale, classe par classe, en commençant par les classes les plus anciennes, et dans chaque classe par les pères des familles les plus nombreuses.

Les inaptes

Art. 7. — Les officiers et assimilés visés à l'article premier, autres que ceux faisant l'objet des exceptions prévues à l'art. 2 de la présente loi, qui seront reconnus définitivement inaptes à faire campagne et dont l'inaptitude ne résultera pas de blessures ou de maladies contractées au service, seront mis en non activité s'ils appartiennent à l'armée active; ils seront mis hors cadres ou pourront, sur leur demande, être rayés des cadres s'ils sont officiers ou assimilés de complément.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le ministre de la guerre pourra, si les nécessités du service l'exigent et par décision spéciale et motivée, insérée au « Journal officiel », maintenir dans un poste sédentaire les officiers déclarés définitivement inaptes à faire campagne. Les officiers mis en non activité ou rayés des cadres pour inaptitude ne pourront, en aucun cas, être remplacés dans des postes de l'intérieur par des officiers de l'armée active appartenant aux classes 1896 et plus jeunes et n'ayant pas été blessés au cours de la présente guerre.

Art. 8. — L'inaptitude à faire campagne dans les divers cas prévus par la présente loi sera constatée par la commission spéciale de réforme. Cette inaptitude sera déclarée provisoire ou définitive par la commission : si elle est provisoire, l'intéressé devra subir devant la dite commission un nouvel examen à l'expiration du délai de deux mois.

A partir de la promulgation de la présente loi, l'inaptitude des hommes du service auxiliaire à être utilisés en cette qualité dans la zone des armées sera constatée par la commission spéciale de réforme dans les conditions prévues aux paragraphes 1 et 2 du présent article.

Contre les embusquers

Art. 9. — Tout chef d'unité ou de service d'usine ou entreprise et toute autre personne qui, en vue de soustraire à l'application de la présente loi un mobilisé ne rentrant pas dans le cas d'exception qu'elle prévoit, se seront rendus coupables soit de fausses énonciations dans la déclaration prescrite par l'article 3, soit de toute autre manœuvre, de tout acte ou omission volontaire ayant pour but et ayant eu pour effet de maintenir ou d'aider à maintenir sciemment le dit mobilisé dans une formation non combattante, dans une usine, dans un établissement ou une exploitation travaillant pour la défense nationale, seront punis des peines prévues par l'article 7 de la loi du 17 août 1915.

Les sursis d'appel

Art. 10. — Aucun sursis ne pourra être accordé ou renouvelé à l'avenir à un homme du service armé appartenant aux classes 1903 et plus jeunes, sans une décision spéciale du ministre de la guerre dans les conditions prévues à l'article 4.

Un décret rendu sur la proposition du même ministre déterminera les professions pour lesquelles des sursis peuvent être accordés et la durée de ceux-ci. Le demandeur en sursis souscrira, du reste, au préalable une déclaration indiquant de quelle profession ou de quelle fonction administrative il se réclame pour sa mise en sursis, ainsi que le lieu et la durée qu'il désire voir attribuer à ce dernier. Copie de cette déclaration sera transmise à la mairie de la résidence de l'intéressé, comme il est dit à l'article 3. En cas de fausse déclaration, les peines prévues par l'article 7 de la loi du 17 août 1915 seront applicables.

Les mobilisés placés à un titre quelconque dans la position de sursis demeureront soumis au règlement de l'armée en cas d'infraction à la discipline militaire, sans préjudice de ce qui est dit à l'article 12, alinéa 6, de la loi du 21 mars 1905.

Art. 11. — Un décret rendu en la forme de règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application à l'armée de mer des dispositions contenues dans la présente loi.

Art. 12. — La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et pays de protectorat.

Le Droit aux Lois !

Il n'y a pas dans l'histoire de spectacle plus tragique que celui de cette malheureuse Russie ivre de liberté, et trébuchant dans tous les pièges tendus sous ses pas, comme si elle avait hâte de retrouver dans l'anarchie les liens du servage.

Kerensky, cette manière de surhomme brûlé de fièvre, de génie et de passion, réussira-t-il à galvaniser ce grand corps ravagé par les ferments de mort ? Les alliés assistent impuissants, avec une anxiété douloureuse, à ce duel des principes du Bien et du Mal. Ils regardent là-bas, du côté du Japon...

Autour de la tragédie, et comme pour en confirmer par l'absurde le sens et la portée, des petits faits riches d'enseignements. Vous savez qu'il n'y a plus un seul gendarme à Pétrograd. Et cependant la ville demeure honnête, sinon calme. Pas un vol, pas un assassinat. Les journaux libertaires triomphent. Ils en sont encore à la théorie de Jean-Jacques, à l'hypothèse de l'homme bon en soi mais perverti par la Société. Qui n'a pas cru dur comme fer à ces facéties autour de la vingtième année, surtout quand elles étaient reprises, développées et adaptées à l'actualité par un Elisée Reclus ? Nos sortions de chez le Maître pleins de colère contre les gendarmes, les magistrats et les armées qui empêchent l'homme d'être doux, bon et juste...

A la porte, ou avant que la journée fût écoulée, l'homme — animal raisonnable qui occupe le premier rang parmi les êtres organisés, dit le dictionnaire de Littré — se chargeait de vous ramener durement à la réalité.

Revenons à l'humanité russe. A Odessa, la révolution avait libéré les condamnés de droit commun, qui en avaient aussitôt profité pour s'organiser fortement au milieu de la désorganisation générale, et pour terroriser la population en se livrant à tous les excès. Mettons que le vin pur de la liberté les ait grisés abominablement. La population a estimé que le respect des principes ne pouvait pas autoriser ces jeux peu innocents. Les braves gens se sont organisés à leur tour et ils ont lynché la pègre avec vigueur et sérénité. Que croiriez-vous qu'a fait la pègre ? Elle a protesté, elle s'est indignée, et elle a envoyé des délégués au Soviet local pour réclamer le retour à la légalité et à la procédure habituelle. Le droit au gendarme et au magistrat est le premier des droits de l'homme — qui vole ou tue.

Oui; des voleurs qui réclament l'application des justes lois et préfèrent les rigueurs du Code à la vengeance libre, si l'ose dire, c'est du comique de haute futaie. Et pourtant, les Russes ne s'en doutent pas : c'est exactement le jeu des bandits boches à cette heure. Menacés d'être écrasés, ils préfèrent le traité de paix à la guerre sans merci. Ils réclament le statut diplomatique. Les chiffons de papier leur paraissent éminemment respectables... Tous les brigands se ressemblent. Après le lynchage, on causera.

P. B.

Un Député prisonnier donne de ses Nouvelles

Paris, 5 août. — M. Inghels, député du Nord, détenu à Coblentz, a envoyé à la questure de la Chambre des députés une lettre accusant la réception d'un envoi. M. Inghels ajoute que son état moral et physique est excellent.

Mouvement administratif

Paris, 5 août. — Sont nommés pour la durée de la guerre :

Sous-préfet de Confolens, M. Joffres, chef de cabinet de préfet.

Sous-préfet de Montmédy, M. Quellien, sous-préfet de Confolens.

La Question du Pain

Paris, 5 août. — Le pain actuel est franchement mauvais, et on connaît les critiques que soulève la farine obtenue par le blutage à 85 pour 100 et le mélange des succédanés. Pour remédier aux inconvénients signalés en expérimente, a-t-on annoncé un pain dans lequel entreraient 70 pour 100 de farine blutée à 70 et 30 pour 100 de pommes de terre.

De l'avis d'experts en cette matière, avec un tel mélange on obtiendrait une mie compacte et lourde et un pain qui dépasserait, en coloration, le pain actuel. D'autre part, le procédé aurait pour effet de diminuer considérablement la proportion de gluten de la farine, c'est-à-dire un des éléments essentiels de la levée du pain.

On aurait de la peine à faire accepter un tel produit au public. Les Allemands l'ont tenté et ont dû y renoncer. Il paraît préférable de ne pas changer la destination de la pomme de terre, qui joue un rôle utile dans l'alimentation. Mieux vaudrait donc, sans s'arrêter à un taux de blutage déterminé, chercher à tirer des blés toute la farine panifiable, quitte à diminuer la ration du pain, et de réserver les issues à la nourriture du bétail. Le son, que l'on gâche en le mélangeant à la farine, puisqu'il est non assimilable pour l'être humain, constitue au contraire un excellent aliment pour les animaux. Une modification du pain actuel est donc le seul moyen de mettre un terme aux troubles de l'alimentation que provoque son ingestion.

On a saboté la Far

Les Événements de Russie

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Les Russes font repasser le Zbrucz aux Allemands

En Bukovine et dans les Carpathes la Retraite continue

Pétrograd, 4 août.

FRONT OCCIDENTAL : Au nord de GOUSSIATINE, un détachement de nos éclaireurs, appuyé par le feu de notre artillerie, a traversé la rivière ZBRUCZ et a pris à revers l'ennemi, qui occupait la rive gauche. Il l'a attaqué à la grenade et à la baïonnette.

Aux cris poussés par les Allemands, les cosaques arrivèrent et les mirent en fuite. Le résultat est que la rive orientale du Zbrucz est évacuée par les Allemands, et nous avons fait quarante-cinq prisonniers et pris sept mitrailleuses.

Sur le Zbrucz, au sud de Scala, notre infanterie a délogé l'ennemi des villages de CHOUSKOVKA et TCHERNOKAZNIDCHI.

Entre le DNIESTER et le PRUTH, nos troupes ont continué à reculer vers l'Est. Dans la nuit du 21 juillet (3 août), elles ont évacué CZERNOVITCH, en faisant sauter les ponts sur le Pruth. L'ennemi a occupé les villages de RACHKOF, POLIANA, RARANTCHE, et la ville de CZERNOVITCH.

Dans les CARPATHES, nous reculons vers l'Est. L'ennemi nous poursuit par endroits, nos troupes ne résistant pas avec la vigueur nécessaire, à cause de leur état moral.

FRONT ROUMAIN : Au nord de KIMPOLUNG, nos troupes sont aux prises avec les avant-gardes ennemies. VADRAMALDAVICZA a été occupée par l'ennemi.

Sur le reste du front, fusillades.

FRONT DU CAUCASE : Sans changement.

Hommage russe aux Armées franco-britanniques

Pétrograd, 4 août. — Faisant le bilan des trois années de guerre, le « Journal officiel » de l'armée et de la flotte de la libre Russie reconnaît loyalement les énormes sacrifices consentis par la France et l'Angleterre afin de sauver la situation stratégique générale qui suivit la révolution russe.

« Grâce à d'héroïques et bénévoles sacrifices, nos fidèles alliés franco-britanniques, écrit l'ancien « Invalide russe », déclanchèrent une importante offensive sur le front d'Arras à Reims et attirèrent sur le front occidental le gros des troupes ennemies, presque toutes leurs réserves et déjouèrent de la sorte la grande campagne estivale de 1917 préparée par les Allemands.

» Au seuil de la quatrième année de la gigantesque lutte mondiale, la Russie se trouve devant la tâche infiniment lourde de refaire son armée, jadis si puissante et redoutable. Pour que l'armée puisse reprendre sa force et sa vigueur, il faut restreindre le cercle des libertés civiques. Conformément au bas degré d'éducation morale de la masse des troupes, il faut rétablir la discipline de fer sans craindre les protestations de certains groupes irresponsables. Il faut enfin rétablir l'autorité des officiers qui, eux, n'hésitent pas quand le devoir le demande à mourir sur le champ de bataille. »

Korniloff veut être Maître absolu

Pétrograd, 4 août. — Le général Korniloff, en acceptant le poste de généralissime, a télégraphié à M. Kerensky les conditions auxquelles il considère pouvoir exercer son commandement :

1. Je ne veux être responsable que devant ma conscience et le peuple;
2. Personne n'interviendra dans mes ordres de combat et nominations;
3. Les mesures prises ces jours derniers sur le front seront également appliquées à l'arrière dans les dépôts;
4. Les conditions que j'ai télégraphiées le 31 juillet au général Broussiloff doivent être acceptées

La Crise politique s'aggrave

La Rupture entre les Cadets et le Gouvernement

NOUVELLES DEMISSIONS

Pétrograd, 2 août (retardée). — Après plus de huit jours de pourparlers, **la rupture vient de se produire entre le gouvernement et le parti des cadets sur la question de la participation éventuelle de ces derniers au pouvoir.**

Les négociations ont pris fin aujourd'hui par le refus des cadets d'accepter le programme proclamé le 21 juin par le gouvernement et que celui-ci maintient encore comme base de son travail futur.

Communiqué italien

Rome, 4 août.

Pendant la journée d'hier, intermittentes actions d'artillerie et petites rencontres entre patrouilles de reconnaissances sur tout le front. Deux pointes plus importantes effectuées par l'ennemi pendant les nuits du 2 au 3 et du 3 au 4, à l'est de la Vertoiba inférieure et sur le Rombon ont complètement échoué sous nos tirs et par suite de la vive réaction de nos troupes, qui occupaient ces positions avancées.

En Allemagne

Démission de von Batocki dictateur aux Vivres

Zurich, 4 août. — Le contrôleur aux vivres de l'empire allemand, von Batocki, a donné sa démission; elle a été acceptée par l'empereur.

En Chine

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Pékin, 4 août. — Li-Yuan-Hung ayant déclaré définitivement la présidence, Fen-Kuo-Chang en assume les fonctions.

En Espagne

Le Sous-Marin boche à la Corogne

Madrid, 4 août. — A peine arrivé à La Corogne, l'« U-B-23 » se plaça près du « Belgrano », transatlantique allemand réfugié dans ce port depuis le commencement de la guerre, et qui est un centre d'espionnage dont la presse s'est occupée à maintes reprises. Le sous-marin resta près de quarante-cinq minutes près du « Belgrano » sans que personne pût s'enquérir de ce qui se passait.

UN MEETING MONSTRE A LONDRES

Lloyd George dénonce l'Ambition boche

L'Europe en tutelle

« Toute guerre terrible a une fin, tandis qu'une mauvaise paix n'en a pas. »

Londres, 4 août. — A l'occasion du troisième anniversaire de la guerre, un meeting monstre a eu lieu, cette après-midi, à Queens-Hall, sous les auspices du nouveau Comité formé dans le but de placer devant le public les buts de guerre de l'Angleterre.

L'immense hall, où flottaient les drapeaux de tous les alliés, était absolument bondé. Un grand nombre de soldats blessés, des colonies anglaises, des nationaux alliés en résidence à Londres, assistaient à la cérémonie, présidée par le marquis de Crewe, ancien ministre.

M. Sonnino, ministre des affaires étrangères d'Italie, prend la parole.

En anglais, il rappelle les raisons pour lesquelles l'Italie est entrée dans la guerre et qui étaient le désir d'affranchir ses populations opprimées par l'Autriche-Hongrie, mais surtout la volonté de prendre part à la grande lutte pour le droit contre la force. Il affirme la détermination du peuple italien de poursuivre la guerre jusqu'à la réalisation des buts communs aux nations alliées et salue les valeureuses armées britanniques.

Après une allocution de lord Crewe, M. Lloyd George se lève. Le Premier ministre est l'objet d'une ovation vibrante. M. Lloyd George commence par exprimer son appréciation sur les paroles prononcées par M. Sonnino, un des hommes d'Etat les plus éminents d'Europe. « La grandeur de l'Italie, dit-il, est en elle-même une sécurité de plus pour la paix européenne; ceux qui ont étudié la frontière autrichienne connaissent les efforts faits par l'Italie sur le Carso et sur l'Isonzo. »

M. Lloyd George fait également allusion à la présence du premier ministre de Serbie comme chef d'un peuple victime de la barbarie allemande, puis il poursuit ainsi :

« Aujourd'hui commence la quatrième année de la plus grande guerre que le monde ait jamais vue. Pourquoi nous battons-nous? Nous nous battons pour défaire la plus dangereuse conspiration ourdie secrètement et soigneusement contre les libertés des nations. Y a-t-il encore des gens chez nous qui se demandent pourquoi nous sommes en guerre? Qu'ils se posent la question eux-mêmes. Que serait-il arrivé en Europe, que serait-il arrivé dans le monde, si nous n'étions pas entrés en guerre, si nous n'étions pas entrés dans la lice pour y équilibrer les chances jusqu'à un certain point?

» La France eût pu être maîtrisée et quelle sorte de paix cela eût-il signifié? Il n'y eût eu aucune paix, mais la conquête et la subjugation de l'Europe.

» Certes, il y eût eu alors beaucoup de nations, mais une seule grande puissance.

» Les indemnités eussent pu prendre la forme de la remise des flottes alliées et l'Europe eût été ensuite à la merci de cette puissance cruelle. Les alliés, dès le premier moment, ont instinctivement senti que la grande menace contre la liberté des peuples était apparue à l'horizon et ils ont accepté ce défi. L'Amérique le perçut également et se joignit à nous. Voilà la menace contre laquelle nous batallions depuis trois ans et non sans succès. (Applaudissements.)

» Nous avons mis les ambitions allemandes en échec. Diverses nations du monde entier s'acheminaient péniblement le long du sentier ardu qui conduit vers l'indépendance nationale. La France et la Grande-Bretagne avaient depuis longtemps atteint ce stade quand arriva la grande puissance pour rejeter les nations dans le servage des anciens temps; voilà pourquoi nous nous battons depuis trois ans.

» Le kaiser aujourd'hui semble adopter un langage très différent. Le kaiser a toujours su qu'il n'est pas vrai que les Allemands se battaient pour protéger le territoire allemand. Même maintenant ni lui ni son nouveau chancelier ne disent qu'ils se contenteraient seulement du sol allemand. »

M. Lloyd George continue :

« Ils parlent avec abondance de paix, mais ils bégayent quand ils en arrivent au mot : « Restauration. » Avant que nous autres en arrivions à une conférence de paix, déclare M. Lloyd George avec vigueur, ils devront tout d'abord apprendre à prononcer ce mot (Applaudissements.)

» Nos vaillants garçons s'efforcent journellement de guérir le kaiser de son bégaiement : « Restauration. » C'est le premier mot, puis alors nous pourrons causer.

» La guerre, dit encore le premier ministre est une besogne affreuse mais pas aussi odieuse qu'une paix boiteuse.

» Toute guerre terrible a une fin, tandis qu'une mauvaise paix n'en a pas et chancelle d'une guerre à l'autre.

» Nous ne pouvons pas admettre qu'une certaine section de la communauté fasse la paix. C'est la nation entière qui a déclaré la guerre; les sacrifices sont également divisés entre toutes les classes, et c'est donc la nation entière qui doit faire la paix. (Murmures d'approbation.)

NOUS SOMMES SATISFAITS DE LA BATAILLE DES FLANDRES

» Vous avez dû voir, poursuit M. Lloyd George, que les Allemands s'estiment satisfaits de la dernière bataille. Tout ce que je peux vous dire, c'est que notre éminent commandant en chef du front ouest a conquis tous les objectifs visés de cette grande bataille, dans laquelle nous eûmes suffisamment de canons pour écraser les lignes où pendant trois ans les Allemands s'étaient dépensés en un labeur voulu et forcé. **Si ces derniers sont satisfaits de la bataille, nous le sommes également.** Qu'ainsi les choses se poursuivent à notre satisfaction mutuelle, dit ironiquement le premier ministre. »

M. Lloyd George termine en faisant appel à l'unité de la nation et en demandant que les peuples fixent leurs regards sur la victoire, qu'ils ne se laissent pas détourner par un mirage.

« Voilà, dit-il, le moyen de remporter la victoire. Une nation qui se retourne fait un faux pas et ne peut jamais devenir un grand peuple. Personne ne peut savoir à quel point nous sommes près du triomphe. La Russie a été obligée de reculer, mais elle reviendra elle-même, ferme dans ses intentions. Ainsi, ensemble, nous atteindrons enfin le sommet où reposent nos espérances. »

M. Lloyd George a ensuite fait allusion au discours de M. Sonnino, qui, a-t-il dit, constitue un grand encouragement pour l'Angleterre et sera une aide précieuse pour tous les alliés. « Il n'y a aucun doute que la simple présence de M. Sonnino parmi nous, aujourd'hui, sera interprétée comme un signe évident de la coopération étroite entre les deux pays, fait que la Grande-Bretagne ne veut pas ignorer. »

Le Renvoi des Classes 90 et 91

Paris, 4 août. — A partir du 10 août, les militaires de la classe 1890 recevront comme première destination le dépôt de transition des isolés de la région de leur domicile (section de leur choix pour les militaires originaires des pays envahis). Le renvoi commencera par les hommes qui ont été convoqués avant l'appel général de leur classe et par ceux qui sont originaires des pays envahis. Ce premier renvoi devra être terminé le 31 août.

Puis, le 1er septembre commencera le renvoi des agriculteurs de la classe 1891 et des pères de famille de la même profession. Tous les hommes devront être rendus au dépôt le 15 septembre.

Les Permissions à Double Destination

Paris, 4 août. — Le ministre de la guerre publie la circulaire suivante :

« Par modification aux dispositions de la circulaire 6180 D, du 12 juin 1917, qui a suspendu jusqu'à nouvel ordre le droit à la double destination, j'ai décidé que les militaires des armées pourront dorénavant, moyennant justifications, se rendre dans deux localités, au cours de leur permission de détente, y compris Paris.

» En conséquence, les militaires des armées obtiendront, sur leur demande, le bénéfice de la double destination pour se rendre dans des localités où ils résident (destination secondaire), c'est-à-dire exclusivement père, mère, femme, enfants, frère, sœur, grands-parents, oncle ou tante, ou encore dans lesquelles ils ont des affaires importantes et urgentes à régler.

» Le bénéfice d'une seconde destination ne sera accordé que sur le vu de pièces justificatives : attestation du maire, du commissaire de police ou de la gendarmerie.

» En ce qui concerne le séjour à Paris et dans le département de la Seine, il continuera à n'être autorisé que dans les conditions prévues et sur présentation d'un certificat affirmé sincère et véritable par le commissaire de police.

» Les militaires originaires des régions envahies qui n'ont pas de famille à Paris pourront être autorisés à s'y rendre s'ils présentent un certificat d'une œuvre d'hébergement fonctionnant à Paris, qui les y recevait précédemment.

» De même, les militaires créoles seront autorisés à venir à Paris, s'ils présentent un certificat d'hébergement du Foyer colonial.

» Ces deux catégories de militaires continueront d'ailleurs, s'ils en font la demande, à être hébergés dans les centres organisés dans la 15e région.

» Les autorisations de se déplacer continueront à être accordées par l'autorité militaire locale aux militaires titulaires d'une permission de destination unique, qui justifieront de motifs graves. En aucun cas, elles ne pourront être accordées à ceux déjà titulaires d'une permission à double destination.

» Les délais de route seront toujours calculés d'après la destination principale.

» Ces dispositions seront applicables à partir du 15 août 1917. »

Permis de Séjour et Cartes d'Identité

Paris, 5 août. — Les journaux ont annoncé que, dans certains départements, les préfets procèdent actuellement à une révision des permis de séjour. En réalité, afin d'entourer des garanties nécessaires la délivrance des cartes d'identité prévues par le décret du 2 avril 1917, et qui valent un permis de séjour, le ministre de l'intérieur a invité les préfets à constituer au chef-lieu de leur département des commissions chargées de donner leur avis sur les demandes formulées obligatoirement par les étrangers résidant en France en vue d'obtenir leurs cartes d'identité.

Les Héros de notre Aviation navale

Paris, 4 août. — Le personnel du Centre d'aviation maritime française à Venise vient d'obtenir la citation suivante :

« Sous le commandement des lieutenants de vaisseau Raynaud (tué) et Woltz, comme après la disparition de ce dernier, a donné pendant près de deux ans, et malgré des pertes sévères, un exemple constant des plus belles qualités de dévouement et de valeur militaire, au cours d'actions presque journalières contre les forces aériennes et les organisations militaires ennemies. »

Deux Femmes écrasées par une Locomotive

Chartres, 4 août. — Cette nuit, sur la ligne Dreux-Paris, au passage à niveau, près de la gare de Marchezais, une locomotive a tamponné une voiture engagée sur la voie, dans laquelle se trouvaient une fermière, Mme Pelletier, et sa bonne. Les deux femmes ont été tuées, ainsi que le cheval.

Echange de Témoins entre deux Députés socialistes

Paris, 4 août. — On lit dans la « Liberté » :

« Au cours de la réunion du groupe parlementaire à laquelle assistaient les représentants du Soviet, le majoritaire Compère-Morel et le minoritaire Mistral échangèrent quelques propos dépourvus d'aménité, et le citoyen Compère-Morel vient d'adresser ses témoins MM. Lebey et Hubert Rouger, à son collègue Mistral. Celui-ci a chargé, de son côté, les citoyens Auriol et Vallère de le représenter. »

Un Diplomate boche arrêté à Cuba

La Havane, 4 août. — Von Heinrich, secrétaire de la légation allemande à Madrid, a été arrêté à la descente d'un paquebot espagnol et transféré à Santiago. Il sera gardé comme prisonnier de guerre.

Le Bluff allemand

Quel effet produisirent sur l'opinion, dans les pays belligérants et chez les neutres, les événements militaires qui constituent la première phase de la « Bataille des Frontières ». Voilà un sujet dont l'étude présente le plus vif intérêt. Cette étude met surtout en lumière la prétendue habileté avec laquelle l'Allemagne sut jouer avec ses succès du début, au point de les présenter à toute une nation en délire comme des résultats définitifs, avant-coureurs de la victoire rapide et complète. La suite montra leur erreur, et la victoire de la Marne, surtout, leur donna un sérieux démenti.

Une étude comme celle-ci exige beaucoup d'attention et une connaissance profonde des peuples. M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, dans son *Histoire Illustrée de la Guerre de 1914*, a très remarquablement fait ce travail d'historien qui paraît dans le fascicule du 1er août de cette publication.

L'Histoire Illustrée de la Guerre de 1914, par Gabriel Hanotaux, est en vente en fascicules bimensuels (le 1er et le 15). Le fascicule : 1 franc, dans les Magasins et Dépôts de la « Petite Gironde ».

BORDEAUX

Il y a un an

6 AOUT 1916

Sur la rive droite de la Meuse, nous élargissons le terrain conquis au nord de l'ouvrage de Thiaumont.

Au sud de Brody, développement des succès russes.

A l'est de Port-Saïd, les Anglais battent les Turcs et font 3,000 prisonniers.

Bordeaux et les Américains

Il semble qu'il soit nécessaire d'appeler de nouveau l'attention de notre population, dont l'immense majorité se montre si accueillante et si dévouée à l'égard de nos amis d'Amérique, sur les abus, encore trop fréquents, dont se rendent coupables vis-à-vis de nos hôtes, au grand détriment de notre bonne réputation, quelques exploiteurs sans scrupules.

Des spéculations regrettables, des exagérations de prix sans aucun rapport avec les tarifs réguliers, non plus qu'avec la valeur des prestations et des services courants, ont eu, à maintes reprises déjà une tendance à se manifester. Elles ont toutes été démasquées et seront poursuivies avec une impitoyable sévérité.

Contre ces abus, en effet, tout un service de surveillance et de contrôle est déjà très sérieusement organisé. Sous l'énergique et prévoyante direction de M. le général commandant la 18e région, particulièrement attaché à cette question si importante, le Comité d'action économique, qui a reçu à cet égard une mission étendue du sous-secrétariat d'Etat de la guerre, a été expressément chargé d'aider par tous les moyens les Américains dans les mille difficultés de leur séjour, de recueillir leurs plaintes, de signaler les abus dont ils se saisissent, de leur mettre entre les mains des tracts et guides de conversation publiés par certaines initiatives privées et leur indiquant les services publics de notre ville et de la région auxquels ils peuvent avoir recours, les tarifs et les moyens de se procurer ce dont ils auront besoin.

Des organisations de patronage pour les étudiants et des foyers du soldat sont également prévus et rendront les plus grands services.

La municipalité bordelaise est décidée, de son côté, à apporter le concours le plus entier à ces organisations. Elle facilitera, par tous les moyens, un contrôle sévère des achats de denrées, au besoin par une communication régulière des mercuriales. Elle a compris en effet que la population bordelaise a, la première, intérêt à ce qu'on ne pratique pas vis-à-vis des Américains des prix exagérés, dont elle serait elle-même victime. Enfin, des agents de la police municipale ont été mis aussi à la disposition des organisations militaires pour instruire sommairement les plaintes et régler les difficultés dont elles pourraient être saisies.

Avec le concours et sur les indications du Consulat des Etats-Unis, bien des abus ont été déjà ainsi évités, soit en matière d'achats et de locations de terrains ou d'immeubles, soit en matière de tarifs d'hôtels ou de pensions, de transports par automobiles, etc. Cette action, à la fois préventive et, s'il est nécessaire, répressive, va être encore développée.

Comme le disait un officier de l'armée américaine : « On s'imagine trop volontiers que tous les Américains sont des millionnaires. Il ne faut pas oublier que nous sommes des soldats. »

Légion d'Honneur

M. Robert Lafon, lieutenant aviateur, vient d'être décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur avec la belle citation suivante :

« Officier pilote d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve, s'offrant toujours pour exécuter les missions les plus hardies et les plus périlleuses. A abattu deux avions allemands et s'est particulièrement distingué au cours des opérations de mars et avril 1917, accomplissant plusieurs missions de nuit, loin dans les lignes ennemies, et soutenant plusieurs combats. »

C'est la quatrième citation méritée par ce vaillant officier, auquel il nous est particulièrement agréable d'adresser de bien vives félicitations. Blessé grièvement au début de la guerre, M. le lieutenant Robert Lafon, dont une partie de la famille habite Bordeaux, fut soigné dans notre ville, à l'hôpital auxiliaire numéro 201.

Nous apprenons également la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de l'officier d'administration de 1re classe d'état-major J. Marmier, avec la citation suivante :

« Officier d'administration actif et dévoué, a rendu, depuis le début de la campagne, d'excellents services dans les états-majors auxquels il a été successivement affecté. »

Nous sommes heureux de féliciter notre distingué concitoyen qui, avant la guerre, était attaché à l'état-major de la 70e brigade, 3e et 4e subdivisions. M. Marmier a laissé parmi nous le souvenir d'un homme affable, dont les connaissances approfondies ont rendu de grands services à la 18e région.

Œuvres de Guerre

Par arrêté du ministre de l'intérieur, sont autorisés à faire appel à la générosité publique, les Œuvres de guerre suivantes du département de la Gironde :

Ambulance militaire des Employés de commerce, hôpital auxiliaire numéro 1 bis, à Bordeaux.

Comité des Œuvres de guerre des hôteliers, limonadiers, restaurateurs de Bordeaux et du Sud-Ouest, à Bordeaux.

Pour les Prisonniers de Guerre

L'Association mutuelle des familles de prisonniers de guerre et disparus organise une matinée patriotique, jeudi 9 août, dans la salle du théâtre des Bouffes, mise gracieusement à sa disposition par MM. L. Lescouzères et G. Maurel-Lafage. Spectacle de choix, avec le précieux concours de Mayol, le célèbre chanteur comique, qui a bien voulu prêter son concours pour l'Œuvre, et interprétera, en intermède, un répertoire pour les familles. Exceptionnelle représentation de « Mam'zelle Nitouche », l'opérette d'Hervé, avec le concours de Frantz Caruso, Lya Cedès, Paul Darnots, René Gamy, Cécile Darclée, Maurice Laban, Bédué, Alberti. Orchestre sous la direction de M. Eugène Bastin.

Le comité fait un pressant appel auprès du public bordelais pour qu'il vienne nombreux à cette représentation de famille, certain à l'avance de passer une matinée agréable et de contribuer, par son obole, à la devise de la Société : « Les trouver, les soulager, les réconforter. »

Avis aux Percepteurs et Comptables

MM. les Percepteurs et Comptables chargés du payement des allocations qui auraient entre les mains des questionnaires relatifs à l'enquête sur les occupations actuelles des allocataires tant militaires que réfugiés, sont invités à les transmettre sans aucun retard à la préfecture (Office départemental de placement).

Baccalauréats, Brevets, Octobre
Révision progressive à partir du 16 août
Institution Cavaillé, rue Pelleport, Bordx

Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Garçons

Voici la liste, par ordre de mérite, des candidats admissibles :

1° *Liste générale*

Quarez, Fournau, Chadourne, Fourès, Pomes, Longuet, Barse, Duport, Parols, Garell, Pavin, Mouche, Bareyt (Robert), Musquin, Bousquet (André), Glize, Floi, Le Collen, Gardère, Coquet, Feraud, Lagassié, Frichou, Bérard (Yvon), Bos.

Saux, Galet, Lemort, Laferrère, Barbou, Denis, Courdiol, Rolland, Lestage, Carmeret, Chivallon, Bouvier (Albert), Fougère, Desqueyroux, Larrieu (Roger), Delmarès, Bordes (Gérard), Gruget, Bonnan, Chassagne, Sentenac, Clavé, Coustau, Dulon, Cazeaux (Roger).

Herran, de Saint-Vivien, Daudignon, Gardere, Pèbe, Thouilumas, Navailles, Gascou, Tancogne, Ferrasse, Lafayette, Hous, Lami, Lefort, Guittard, Lacourrière, Denizard, Lamolinaire, Morvan, Galtié, Roux, Cornilleau, Teychenné, Bastien (Pierre), Commenges.

Deschamps, Lestrade (Georges), Paillasse, Nabarra, Ségalas, Courtade, Lafon (Marcel), Barreau (Pierre), Gallissaires, Duffau (Romain), Anglade, Escouvois, Jansoube, Barry, Mirassou, Péhaut, Peyronnet, Soulas, Egreteau, Valette, Magrez, Potel, Preuilh, Micoleau, Delpech.

Cauchois, Narp, Riou, Duphil, Béco, Paillard, Duc, Degelin, Duménil, Mendès, Cazenave, Belin, Duvigneau, Allemane, Loupy, Costedoat, Mirande, Pasquet, Capdejuy, Brizard, Perneaudeau, Tauzin (Pierre), Delmas (Robert), Lacoste, Boucou, Grenier.

Besnard, Tisseyre, Freneix, Lial, Tauzin (Etienne), Cérèse, Laulan, Morel, Roussin, Julien, Dubourg, Maguire, Saby, Grossetête, Ribes, Aubert, Girard, Jumelle, Goiaux, Devigne, Claverie, Bousquet (Alban), Lestrade (Marcel), Lavergne, Haurio.

Bérart (Daniel), Hassan, Renaud, Etchebarne, Debor, Bareyt (Louis), Chapeyrou, Lechat, Jambu, Picon, Thélou, Rouyer, Buron, Dardy, Minime, Cazajous, Machère, Barrière, Bousquet (Roger), Bresson, Bouvier (Maurice), Ducamin, Buchet, Bonnefous, Raymond.

Dubourdieu, Bellon, Lafarie, Delmas (Raymond), Loubrie, Couleau, Dumon, Vergne, Boutet, Delon, Benech, Le Belleguic, Rullier, Gaussens, Blamouret, Meste, Bekaert, Lagravelle, Arro, Bouchet, Castets, Chevillard, Martin, Touja, Dariès.

Chapalen, Luc, Aussudre, Dufau (Raoul), Couteigt, Cruzin, Clarac.

2° *Liste supplémentaire*

Goubaud, Ollier, Tauziac, Riboulet, Chataigner, Patrault, Genez, Verphes, Escurzaran, Dupouy, Boyer, Polvert, Monturon, Roquebert, Dutourné, Labarde, Clément, Delpont, Clémendot, Aucher, Redon, Deveaud, Sorbet, Hérand, Massip.

Bucherie, Moncaut, Laporte, Lassalle, Chamoulau, Arricau, Périvier, Laville, Carré, Baraud, Cantau, Perroux, Lagoin, Domercq, Lajus, Biennès, Cuméral, Malric, Lafon (Lauren), Ordonneau, Vincent, Abeau, Durieu, Guérin (Louis), Dudon.

Danis, Saubusse, Lafontan, Connangle, Castera, Aumailley, Lhermenault, Dupré, Mage, Paumier, Delmas (Marcel), Boisseau, Lesbats, Gasc, Négrottot, Lung, Calvignac, Dussaut, Cavignac, Deycart, Labégorre, Gonder, Digneux, Laguillon, Lacour, Barbot, Lafforet.

3° *Candidats étrangers à Bordeaux*

Terlet, Bruneteau, Ducassou, Revardeaux, Mascarrat, FFalque, Reynaud, François, Thibeau.

L'appel des candidats aura lieu le lundi 1er octobre 1917 à 8 heures du matin, au siège de l'Ecole, 44, rue David-Johnston.

Lycée de Jeunes Filles

La rentrée est fixée au 1er octobre pour les internes, au 2 octobre pour les externes.

Des renseignements peuvent être demandés, soit pour le grand lycée, soit pour les annexes (annexe de la rue Théodore-Gardère, n. 8, annexe de la rue de la Course, n. 62), au grand lycée, 15, rue de la Croix-Blanche, le mardi, le jeudi et le samedi, de neuf heures à onze heures.

Réglementation de la Consommation de la Viande

Liste des boucheries de notre ville ouvertes les lundi 6 et mard. 7 août, de huit heures à midi, pour la fourniture de la viande aux personnes malades :

Collardeau, cours Balguerie 33; Titou, rue Lechapellier, 43; Fousquères, rue Fondaudège, 77; Duffaut, rue David-Johnston, 55; Ferchaud, rue du Pas-Saint-Georges, 16; Pajau, rue Judaïque, 8; Brun, rue de Cursol, 26; Escamaud, rue Clare, 18; Vergès, rue du Tondu, 26; Brunet, rue Élie-Gintrac, 7; Martineau, cours Saint-Jean, 190; Barrière, avenue Thiers, 183 bis; Bancon, chemin de Pessac, 131; Terrien, rue Achard, 195.

Deuxième Foire d'Echantillons de Bordeaux

du 1er au 15 Septembre

Les particuliers ayant des chambres meublées à louer pour la durée de la Foire sont priés de bien vouloir donner tous renseignements au Syndicat d'initiative, 7, cours de Tourny, tous les jours, de neuf à onze heures, et de trois à quatre heures.

PETITE CHRONIQUE

On a volé : Un portefeuille contenant la somme de cent quatre-vingt-dix francs, vendredi soir, sur le comptoir et au préjudice de M. Martinez, limonadier, 39, cours d'Alsace.

— Une somme de quinze francs et un veston, samedi soir, vers huit heures et demie, dans un débit de la place Mériadeck, au préjudice du manœuvre Abdelha ben Ahmed.

Mort subite. — M. Jules Boucher, cinquante-trois ans, employé à la Compagnie du gaz, demeurant 6, rue Jean-Jacques-Rabeau, est mort subitement d'une hémorragie cérébrale, samedi à midi, au moment où il allait prendre son repas dans un restaurant, sur les allées d'Orléans.

Le corps a été transporté au domicile de la famille.

Précoces Voleurs

Ces jours derniers, M. Saint-Léger, hôtelier à Bellevue (Seine-et-Oise), était victime d'un vol de cinq mille francs. Les soupçons se portèrent sur un de ses jeunes employés qui avait subitement quitté l'établissement. Or, deux jeunes gens, arrivés à Bordeaux depuis vendredi, se présentaient samedi chez M. Loureau, bijoutier, 5, quai de Bacalan, pour acheter une montre en or.

L'attitude embarrassée des deux clients suscita la curiosité du bijoutier, qui prévint immédiatement la police. Appréhendés et pressés de questions par l'habile commissaire du premier arrondissement, M. Champol, les jeunes gens — deux gamins âgés de quatorze et quinze ans — finirent par avouer être les auteurs du vol de l'hôtel de Bellevue. Ils avaient encore en leur possession une somme de 4,170 francs. Le premier, Henri L..., était commis d'hôtel à Bellevue; le second, Marcel S..., était employé d'usine à Paris. Ils ont été écroués et mis à la disposition du parquet de la Seine.

COMMUNICATIONS

ARRET D'EAU. — Il sera fait, du lundi 6 courant, deux heures du soir, à mercredi 8, onze heures du matin, un arrêt d'eau quai de Brazza (des Chantiers de la Gironde à la cité Martin-Videau).

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE (150e section, Bordeaux-Aquitaine). — Les sociétaires sont informés qu'ils pourront désormais, et jusqu'à la fin de la guerre, effectuer le versement de leur cotisation à la 180e section, Bordeaux-Saint-Genès, 132, boulevard de Talence (angle du cours de Bayonne), le premier dimanche de chaque mois, de neuf heures à onze heures du matin.

SYNDICAT DES LAITIERS DE LA GIRONDE. — Réunion générale lundi 6 août, à 14 heures 30 à l'Athénée. Les membres non mobilisés sont tenus d'y assister d'urgence.

L'ENTÉRITE

SES CAUSES ET EFFETS, SON TRAITEMENT RATIONNEL

Par cette température chaude et orageuse, rien de plus fréquent que l'entérite.

On l'observe à tous les âges; mais surtout chez les nourrissons élevés au biberon; l'enfant pleure, jette parfois des cris qu'on ne s'explique pas; il souffre et les mères ou les nourrices, croyant qu'il a faim, s'empressent de lui donner du lait.

Les selles changent alors de caractère; elles deviennent *verdâtres* et se répètent cinq, dix, vingt fois par jour et plus. L'enfant est alors atteint d'entérite aiguë, affection si grave qu'on l'a appelée **choléra infantile**, qui enlève les enfants en vingt-quatre à quarante-huit heures.

L'entérite est aussi fréquente chez l'adulte actuellement. Elle est due à l'alimentation défectueuse des populations depuis les dernières restrictions causées par l'état de guerre, et à l'abus, en cette saison, des fruits et crudités qui contiennent une grande quantité de microbes, ainsi qu'à l'usage des mets froids et boissons glacées qui troublent la digestion et aboutissent à la diarrhée saisonnière.

Si celle-ci n'est pas combattue aussitôt, elle affecte alors la forme dysentérique, passe à l'état chronique et fait le désespoir de ceux qui en sont atteints, car elle dure des années, trouble profondément la santé et exerce une action déprimante, tant sur l'état général que sur le système nerveux. (Archives du Praticien, 25 juillet 1917.)

Rien n'est plus simple aujourd'hui que d'arrêter *net* tous ces accidents : il suffit de donner à l'enfant, après sa tétée, s'il est nourri au sein, de cinq à six gouttes d'Aniodol Interne dans un peu d'eau tiède.

Pour l'adulte, prendre matin, midi et soir, après les principaux repas, dans une tasse d'infusion, 30 à 40 gouttes d'Aniodol Interne, qui détruit tous les microbes et respecte la cellule vitale, c'est-à-dire le globule sanguin qu'il tonifie.

Les phénomènes morbides cessent en général au bout de deux ou trois jours, et bientôt, sous l'influence de cette médication simple, héroïque (puisqu'elle agit toujours sans jamais nuire) et qu'on doit continuer un certain temps pour purger l'organisme des microbes qui causaient le mal, on obtient une guérison durable.

Docteur B. DE CORDEBUGLE.

L'Aniodol se trouve dans toutes les pharmies, à 3 fr. 90 le flacon. Renseignements et brochures : Société de l'Aniodol, 40, rue Condorcet, Paris.

COURRIER DES EAUX

LA BOURBOULE

(De notre correspondant particulier.)

Malgré les heures troublées que nous traversons, La Bourboule, la ravissante et salutaire station du massif central, continue à jouir de la vogue méritée dont elle bénéficie depuis si longtemps. En cet été de 1917, ceux qui y viennent chercher la santé sont aussi nombreux que par le passé.

C'est que La Bourboule n'est pas seulement un des plus ravissants coins de France, aux sites merveilleux, où la vallée et la montagne vous séduisent et dont l'air vivifiant et pur attire ceux qui, avec le repos, veulent prendre de nouvelles forces pour continuer avec confiance la lutte pour la vie : c'est aussi et surtout une station thermale unique en France — nous pouvons même dire unique au monde, — dont les eaux bienfaisantes ont rappelé et rappellent chaque jour à la santé un nombre incalculable de malades, petits et grands.

Le voyage à La Bourboule est facile. D'autre part, la Compagnie des eaux, soucieuse à juste titre de procurer aux étrangers tout le bien-être désirable, a obtenu la déréquisition des hôtels depuis 1916. Le plus grand soin a été apporté à leur nouvel aménagement, et les visiteurs qui honoreront, en 1917, La Bourboule de leur présence, sont assurés d'y retrouver tout le confort d'avant-guerre.

Enfin, par les soins de la Compagnie, toutes dispositions nécessaires ont été prises pour assurer la quantité de combustible nécessaire à la durée entière de la saison, qui commence le 25 mai et finit fin septembre. L'arrière-saison y est d'ailleurs généralement très belle.

ETAT CIVIL

DÉCÈS du 4 août

Jeanne Tribout, 45 ans, rue Villeneuve, 2.
François Roques, 51 ans, rue Traversière, 4.
Adolphe Dupont, 52 ans, rue Constantin, 24.
Marie Laguerre-Lanon, 52 ans, 22, rue de La Boétie.
François Maondaus, 60 ans, rue Boyer, 10.
Paul Lagrolet, 65 ans, rue H.-Dubreuilh, 7.
Bernard Larrieu, 81 ans, chemin du Fils.
Veuve Darbos, 82 ans, rue Cabanac, 4.

Décès militaires

Gibril, 32 ans, tirailleur sénégalais.
Urbain Mallet, 30 ans, soldat au 14e d'infanterie.
Marius Lantte, 21 ans, soldat au 5e cuirassiers.
Laurent Vignac, 32 ans, soldat au 14e d'infanterie.
Ellen Villepontoux, 30 ans, soldat au 3e colon.

CONVOIS FUNÈBRES du 6 août

Dans les paroisses :

St-Louis : 7 h. 45, M. J. Bouchet, rue Jean-Jacques-Rabaud, 6.
St-Ferdinand : 8 h. 15, M. B. Pareuil, rue Saugeat.
St-Seurin : 9 h., M. P. Lagrolet, salle d'attente.
St-Pierre : 9 h., Mme veuve Lacroix, rue des Argentiers, 7.
Ste-Geneviève : 2 h. 15, M. Louis Désarps, rue Monsarrat, 70.

Autres convois :

A 10 h. 30 : M. Paul Girex, rue Cassignol, 21.

**CONVOI F